

La saga judiciaire contre moi (et Pierre Cassen) continue de plus belle

écrit par Christine Tasin | 27 janvier 2017

Que peut-on y signaler ?

Vous pouvez signaler les faits de :

- › Pédophilie et pédopornographie (Art 227-23 du code pénal modifié par la Loi n°2013-711 du 5 août 2013)
- › Expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie (Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990)
- › Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse (Loi du 29 juillet 1881- art 29)
- › Terrorisme et apologie du terrorisme (Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014)
- › Escroquerie et arnaque financières utilisant internet

On vous racontera bientôt les péripéties vécues également ces derniers jours par Pierre, cela vaut le détour.

En attendant, voici de quoi philosopher sur les irresponsables qui, en 2012, ont voté Hollande par haine de Sarkozy.

Quel rapport me direz-vous ?

Le rapport ? C'est que si on ne fait pas confiance, et à raison, à Sarkozy, si c'est une girouette, jamais le pouvoir n'a été et n'aurait pu être aussi totalitaire que sous Minable Premier rêvant d'être Torquemada.

C'est que, sous Minable-Torquemada, il n'y a plus d'indépendance de la justice, le parquet -représentant de l'Etat-poursuivant sans relâche et jusqu'à ce que mort s'ensuive les monstres osant critiquer l'islam.

C'est que, sous Minable-Torquemada et ses fidèles spécialistes de la poursuite du blasphème, la charia ne souffre pas d'exceptions. Mort aux opposants à l'islam.

Alors le périple judiciaire entamé, pour moi, en 2013 (pas une poursuite entre 2007 et 2012 malgré la meute hurlante scrutant à la loupe mes écrits et discours) continue,

s'amplifie d'année en année, s'accélère.

L'année 2016 avait déjà été particulièrement gratinée, 3 convocations à la Brigade de répression de la délinquance entre avril et août, folle semaine d'octobre et mes 5 convocations policières, prélude et annonce de procès divers et variés devant se tenir cette année. Sans oublier mon procès à la 17ème Chambre en décembre (résultat mercredi prochain).

L'année 2017 commence sur les chapeaux de roue. Une convocation il y a une semaine et une autre lundi dernier, peut-être y en aura-t-il d'autres avant le grand oral de ma convocation du premier mars prochain pour « [Islam assassin](#) » .

Vendredi dernier, donc, j'étais au Palais de justice pour répondre aux question d'un juge à propos de la plainte d'une association musulmane, *Aube du Savoir* (le joli nom pour une association islamique, quand on sait que l'islam refuse le progrès...). J'ai commis le crime impardonnable d'avoir mis sur le site de *Résistance républicaine* une enquête sur leur Congrès en Auvergne avec une video et un article de Maxime Lépante et de Danielle Moulins et les malheureux s'estiment diffamés.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/05/16/le-congres-des-musulmans-dauvergne-a-bien-eu-lieu-nous-y-etions-reportage/>

Comme il s'agit de diffamation, l'association a versé une consignation et le procès aura lieu, le parquet, cette fois n'a pas son mot à dire. On attend d'avoir le dossier pour savoir quelle somme leur a été demandée. Le dénommé Ghazli qui avait porté plainte contre moi pour un article sur *Riposte laïque* n'avait versé que 50 euros... alors que l'on demande en général mille ou mille cinq cents euros -ce procès est encore en instruction d'ailleurs.

L'association s'estime diffamée, entre autres, pour des phrases ou expressions comme celles-ci : *manifestation islamiste*,

vente de livres qui prônent le djihad, pudeur transpirante de la musulmane auvergnate, la guerre qui a commencé, tous les hommes doivent se donner la main autour du monde pour vaincre l'islam, cette secte pour débiles, ces congrès musulmans constituent un trouble à l'ordre public et sont même un danger pour la sécurité des Français... Il y en a deux pages comme cela mélangeant allègrement critique de l'association et délit de blasphème... Bref on va s'amuser au procès !

Lundi, c'était autre chose. J'inaugurais les effets de Pharos (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements), ce bel organisme monté par Valls pour, soi-disant, lutter contre le terrorisme... et en fait pour faire disparaître la liberté d'expression sur Internet. Tant la police de la pensée, les associations antiracistes dument engraisées sur le dos du contribuable et du vaillant patriote ne suffisaient pas à la tâche :

Que peut-on y signaler ?

Vous pouvez signaler les faits de :

- ▶ Pédophilie et pédopornographie (Art 227-23 du code pénal modifié par la Loi n°2013-711 du 5 août 2013)
- ▶ Expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie (Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990)
- ▶ Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse (Loi du 29 juillet 1881- art 29)
- ▶ Terrorisme et apologie du terrorisme (Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014)
- ▶ Escroquerie et arnaque financières utilisant internet

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Signaler-un-contenu-suspect-ou-illicite-avec-PHAROS>

Un (ou plusieurs) de nos nombreux amis avait signalé ce texte A-BO-Mi-NABLE paru sous ma plume le 26 octobre dernier :

<http://resistancerepublicaine.com/2015/10/26/alerte-des-refugiés-arrivent-dans-votre-ville-tracts-resistants-a-imprimer/>

J'ai traité ces « réfugiés »(avec des guillemets dans le titre) de délinquants alors que, puisqu'ils sont « réfugiés » ils ont un statut légal ? Incitation à la haine bien que j'aie précisé qu'il s'agissait de migrants donc d'illégaux, donc de

délinquants.

« Les commentaires sous l'article sont fermés, ça serait pas parce qu'ils suintaient trop la haine ? » Incitation à la haine. J'avoue que je me suis pris un fou rire devant le policier qui m'interrogeait, j'ai eu du mal à parler pour lui expliquer que tous les commentaires sont fermés automatiquement sous TOUS les articles du site au bout de 15 jours...

« Des hommes jeunes, avec une vision rétrograde de la femme » ? Incitation à la haine. Envie de rire encore une fois, entre la décision de la CEDH qui évoque le statut inégalitaire de la femme en islam et la condition de la femme dans les 57 pays musulmans de la planète, les faits sont têtus... Et on n'a pas encore parlé de Cologne et compagnie.

Mes arguments seront-ils capables de convaincre le procureur qui instruit la plainte du Pharos ? A suivre, sans me faire d'illusions. Ils veulent notre peau, à Pierre et à moi. Nous les gênons beaucoup trop...

Bref, une année de combats judiciaires intenses commence...

Vous pouvez nous aider à faire face aux frais que cette persécution judiciaire génère et va générer, afin que *Résistance républicaine* puisse continuer d'exister en envoyant un don à *Résistance républicaine*, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14 ou par paypal <http://resistancerepublicaine.com/don/> Merci à tous ceux qui, par leur générosité, participent au combat que nous menons au nom de tous les patriotes opposés à l'islamisation de notre pays et à l'immigration qui la permet.